

## À RIVIÈRE-ROUGE, OUI C'EST POSSIBLE!

---

### VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UNE MINIMAISON?

Il est permis d'ériger une maison de petite taille de 35 mètres carrés et plus ayant une façade minimale de 6 mètres (20 pi) et une profondeur minimale de 4.88 mètres (16 pi), et ce, sur l'ensemble du territoire. Les constructions peuvent être sur pieux, sur pilotis, sur dalle ou sur fondation continue. Vous avez du choix!



### VOUS DÉSIREZ UNE MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE? OUI C'EST POSSIBLE!

Il est permis, depuis déjà quelques années, d'ajouter un logement accessoire à une habitation unifamiliale, soit à l'intérieur de celle-ci, par un agrandissement ou au-dessus d'un garage accessoire, sauf dans les zones résidentielles 22, 23 et 24. Il n'y a pas d'obligation de lien de parenté. Ça peut être pour les parents, les enfants ou simplement comme revenu locatif pour accéder à la propriété.

**DANS TOUS LES CAS DES CONDITIONS S'APPLIQUENT  
CONSULTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS!**

### VOUS DÉSIREZ TRAVAILLER À DOMICILE, LOUER DES CHAMBRES, ÉTABLIR UN PAVILLON D'INVITÉS?

Il est permis d'établir un bureau, un service personnel ou professionnel selon certaines conditions dans les habitations unifamiliales et bifamiliales, à l'exception des zones résidentielles 22, 23 et 24.

### RIVIÈRE-ROUGE C'EST AUSSI...

- 499,64 km<sup>2</sup>, soit comparable en superficie à la Ville de Montréal, Québec ou Gatineau, mais avec un très faible taux de densité au km<sup>2</sup>

#### Depuis les 5 dernières années :

- 144 nouvelles constructions résidentielles
- 213 logements créés
- Une valeur déclarée de travaux de plus de 100 millions

## UNE VILLE EN EXPANSION! UN UNIVERS DE POSSIBILITÉS!

---

*Vivre à Rivière-Rouge c'est un accès direct à la nature  
pour y admirer les changements de saisons,  
savourer les joies de la tranquillité, des grands espaces  
et d'arrêter de courir sans cesse après le temps !*

